

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-6-4

Séance du vendredi 13 novembre 2015

AMENAGEMENT FONCIER C442
MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'AMENAGEMENT FONCIER DE SOPPE-LE-HAUT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-3-1-1 en date du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-7 en date du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF de SOPPE-LE-HAUT et n° CP-2011-13-6-5, CP-2012-10-6-6 et CP-2014-8-6-4 portant modification de la constitution de la CCAF respectivement en date du 15 décembre 2011, du 18 octobre 2012 et du 12 septembre 2014 ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental n° MC-2015-0145-DEVI en date du 5 août 2015 portant nomination du représentant du Président du Conseil départemental, des personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et des fonctionnaires de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT ;
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de l'arrêté du Président du Conseil départemental du 5 août 2015 par lequel il a procédé aux désignations qui lui incombent suite aux élections départementales de mars 2015 ;
- Décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT est modifiée.

ARTICLE 2 :

La commission est ainsi composée :

* Présidence :

- M. Yves GOBILLON, commissaire enquêteur, titulaire
- M. André HERING, commissaire enquêteur, suppléant

* M. le Maire de SOPPE-LE-HAUT :

- M. Franck DUDET

* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- M. Henri STASCHE, titulaire
- M. Benoit SITTER et Mme Germaine VILMIN, premier et second suppléant

* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- MM. Olivier SPIESS, Bernard EGLY et Etienne WALZER, titulaires
- MM. Henri DRAXEL et Daniel WALZER, premier et second suppléant

* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. Jean-Louis WEISS, Philippe PINGENAT et Jean-Claude WETZEL, titulaires
- MM. Jean KIPPELEN et Christophe GRUND, suppléants

* Membres propriétaires forestiers désignés par le conseil municipal de SOPPE-LE-HAUT :

- MM. Claude BUESSLER et Michel BRUN, titulaires
- Mme Doris KUENEMANN et M. Pascal TREIBER, suppléants

* Membres propriétaires forestiers désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. André BINDLER et Jean-Pierre VAILLANT, titulaires
- MM. Eugène BLONDE et Louis BRINGEL, suppléants

* Représentant du Président du Conseil départemental :

- M. Rémy WITH, titulaire
- Mme Fabienne ORLANDI, suppléant

- * Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
 - MM. Daniel RUDLER, Jean-Paul LINDER et Jean-Michel KOLB, titulaires
 - MM. Henri AFFHOLDER, Patrick SIMON et Jean-Michel DEYBER, respectivement leur suppléant
- * Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :
 - M. Rémy HUGUIN
- * Fonctionnaires :
 - Mme Mireille HURST et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
 - MM. Eric LEVASSEUR et Samuel AUDINOT, respectivement leur suppléant
- * Le juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :
 - Mme Céline GREWEY
- * Le représentant de l'Office National des Forêts :
 - M. Thierry ZIEGLER
- * Le représentant du délégué territorial de l'INAO :
 - M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

- * Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
 - M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la Direction Départementale des territoires
- * Le représentant du maître d'ouvrage de la 2^e tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :
 - M. Aldo GRAVOTTA
- * Le conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture :
 - M. Daniel WOHLHUTER
- * Mission des Grands Equipements du Département :
 - M. Philippe WALTER

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental est chargé du secrétariat de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission a son siège à la mairie de SOPPE-LE-HAUT.

ARTICLE 5 :

Le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, le Maire de SOPPE-LE-HAUT et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOPPE-LE-HAUT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil départemental du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité